

RECOMMANDATION UIT-R SA.1024-1

**LARGEURS DE BANDE NÉCESSAIRES ET BANDES DE FRÉQUENCES PRÉFÉRÉES
POUR LA TRANSMISSION DE DONNÉES PAR LES
SATELLITES D'EXPLORATION DE LA TERRE
(NON COMPRIS LES SATELLITES MÉTÉOROLOGIQUES)**

(Question UIT-R 139/7)

(1994-1997)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les capteurs embarqués à bord des satellites d'exploration de la Terre, fonctionnant actuellement ou en cours de mise au point, produisent des débits de données compris entre 2 kbit/s et 1 Gbit/s;
- b) que, bien que des techniques de compression de données à bord permettent souvent de réduire le rythme de symboles, il sera peut-être nécessaire d'utiliser des techniques de codage de correction d'erreur pour atteindre les objectifs de qualité de fonctionnement, aboutissant ainsi à l'élargissement des bandes;
- c) que plusieurs bandes de fréquences sont attribuées au service d'exploration de la Terre par satellite (espace-Terre) et au service intersatellites utilisé par le service d'exploration de la Terre par satellite;
- d) que la bande 2 200-2 290 MHz est très utilisée par les services spatiaux et de Terre;
- e) que la transmission à travers l'atmosphère de la Terre aux fréquences supérieures à 10 GHz environ est affectée par la pluie;
- f) que parmi les autres systèmes en projet du service d'exploration de la Terre par satellite exigeant des liaisons de données espace-Terre, certains transmettront des images à haute résolution et donc à haut débit de données et que par conséquent, les largeurs de bande envisageables dans la bande 8 025-8 400 MHz seront insuffisantes;
- g) que certains futurs systèmes du service d'exploration de la Terre par satellite utiliseront à la fois des liaisons espace-espace vers des satellites de retransmission de données et des liaisons de données espace-Terre au voisinage de 26 GHz,

recommande

- 1** que les liaisons espace-Terre et espace-espace du service d'exploration de la Terre par satellite nécessitant de faibles débits de données utilisent des assignations dans les bandes attribuées au-dessous de 2 300 MHz;
 - 2** que les liaisons espace-Terre du service d'exploration de la Terre par satellite nécessitant des débits de données moyens et élevés utilisent des assignations dans la bande 8 025-8 400 MHz;
 - 3** que les liaisons espace-espace du service d'exploration de la Terre par satellite, nécessitant des débits de données élevés, utilisent des assignations dans la bande 25,25-27,5 GHz;
 - 4** que les liaisons espace-Terre du service d'exploration de la Terre par satellite, nécessitant des débits de données élevés mais avec une éventuelle réduction de la qualité de transmission en cas de pluie, utilisent des assignations dans les bandes de fréquences au-dessus de 25 GHz, attribuées au service d'exploration de la Terre par satellite.
 - 5** que les systèmes d'exploration de la Terre par satellite nécessitant des liaisons de retransmission de données par satellite à large bande ainsi que des liaisons espace-Terre à large bande utilisent des assignations au voisinage de 26 GHz.
-